

# Monsieur Jean-Pierre ROCHER

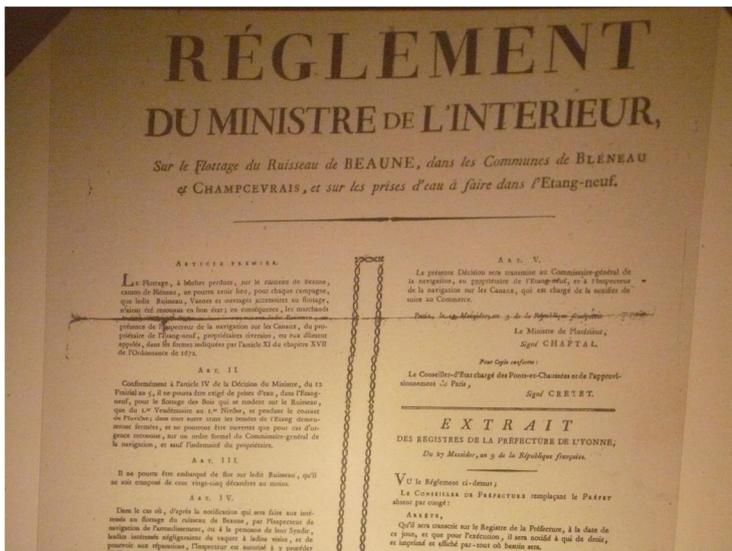
## A propos de quelques étangs et du flottage en Puisaye

Le conférencier, très attaché à la Puisaye et en particulier à la région de Bléneau-Saint Fargeau- Saint Privé, dans une communication à bâton rompu, nous fit part de ses découvertes lors de recherches archivistiques dans les minutes notariales.

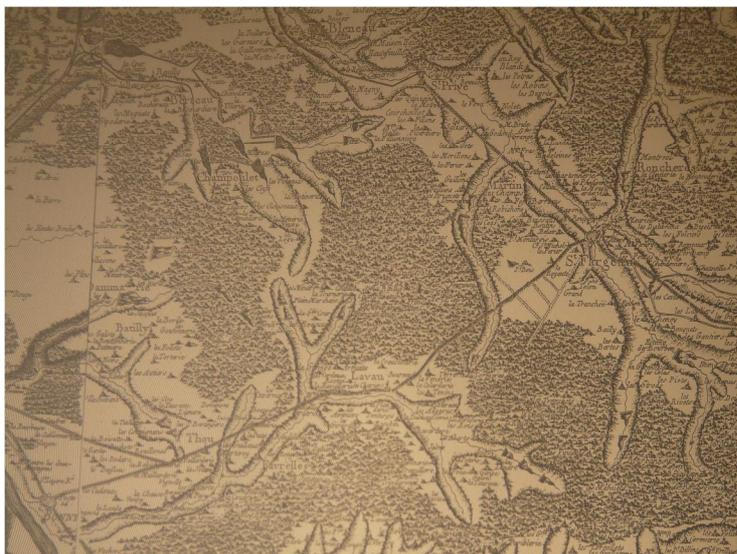
Par le réseau du Loing et pour l'alimentation du canal de Briare, cette région fut dotée dès le Moyen Âge de très nombreux étangs, et la loi de décembre 1793 concernant leur assèchement y déclencha un tollé.

Ceux-ci eurent en effet une grande importance pour la pêche, l'agriculture, l'élevage, les moulins...

Mais la région fut aussi ponctuée par un réseau coordonné, géré depuis Paris et elle a constitué -- comme le Morvan, même si les volumes furent infiniment moindres - un poumon économique indispensable à la capitale jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.



Règlement du Ministre de l'Intérieur concernant le flottage sur les étangs de Puisaye (27 Messidor an 9)



Les étangs de Puisaye sur la carte de Cassini